

# Formation Certifiée en Relaxation Coréenne

Bulletin d'inscription 2020

A renvoyer ou à faxer à l'asbl "Ressourcements" : Welriekendedreef 45 - B-3090 Overijse

Tél : +32-2-657 65 37 • E-mail : info@ressourcements.be

Nom..... Prénom..... Date de naissance..... Sexe.....  
Adresse..... N° ..... Bte.....  
Code Postal..... Localité .....  
Tél. .... Fax. .... GSM.....  
E-mail ..... Profession .....

Je m'inscris à : (cochez la formation et le niveau choisi)

## Formation

Relaxation Coréenne : Niveau Initiation en 4 jeudis à partir de février 2020

## Modalités de paiement

### A : paiement en 1 fois

Je paie le montant total en une fois, soit 160€

en espèces,  par virement au compte de l'asbl Ressources n° IBAN : BE61 3101 6268 1517

### B : paiement en 2 fois

Je paie un acompte de 30%, à savoir .....€ :

en espèces,  par virement au compte de l'asbl Ressources : n° IBAN : BE61 3101 6268 1517  
et je paierai le solde, à savoir .....€.

en espèces,  par virement au compte du Centre Ressources n° IBAN : BE61 3101 6268 1517

Je suis en règle de cotisation pour l'asbl Ressources pour l'année scolaire 2019-2020 (20€)

en espèces,  par virement au compte de l'asbl Ressources n° IBAN : BE61 3101 6268 1517  
(via un virement séparé)

Veuillez indiquer, ci-dessous, la mention "Pour accord. Lu et approuvé".

Mention

Date

Signature

# Modalités d'inscription

## INSCRIPTIONS

- Les inscriptions ne seront prises en compte qu'à la date de versement d'un acompte, chaque groupe étant limité à 12 participants maximum.
- Tout désistement dans la période qui précède de deux mois le premier jour de la formation permettra le remboursement intégral des sommes déjà versées.
- Le Centre "Ressourcements" se réserve le droit d'annuler un stage dans le cas où le nombre d'inscrits ne serait pas suffisant pour couvrir les frais engagés. Dans ce cas, l'acompte sera intégralement remboursé.
- Pour vous inscrire à une formation, vous devez vous acquitter du prix du stage, augmenté de la cotisation annuelle obligatoire de 20 € à l'asbl "Ressourcements" (à ne payer que lors de la 1ère inscription de l'année). Attention, les cotisations sont à renouveler au début de chaque nouvelle année académique.
- Pour calculer le montant de votre réduction, voir informations ci-dessous.

## PRIX DE LA FORMATION

Le prix de la formation inclus le prix du syllabus ainsi que 2h de séance individuelle de testing avec le formateur (voir description ci-dessous). Ces heures sont calculées sur base d'un prix forfaitaire de 40 €/h.

## PAIEMENTS DES STAGES ET FORMATIONS

- Acompte d'1/3 du montant total de la formation ou du niveau choisi, selon la formule pour laquelle vous aurez opté.
- Le paiement de cet acompte rend votre inscription à la formation ferme, complète et définitive.
- En cas d'abandon en cours de formation, aucun remboursement ne sera effectué et le paiement par ordre permanent ne pourra, en aucun cas, être interrompu avant le terme fixé.

## EVALUATION ET CERTIFICATION DES FORMATIONS DE MASSAGE

- Toutes les formations de massage incluent, dans le prix de chaque niveau, une séance individuelle de deux heures d'évaluation ou de feedback avec le formateur ou son assistant. Durant cette séance, chacun des participants à la formation donnera le Niveau étudié au Formateur, ce qui permettra à ce dernier de donner une évaluation précise de la qualité du massage donné. Pour pouvoir passer cette évaluation, chaque participant devra pouvoir prouver qu'il a donné 5 massages et reçu 5 massages du même niveau.

## PRÉCISIONS SUR LA COTISATION ANNUELLE OBLIGATOIRE À L'ASBL

Le Centre Ressourcements - Ecole Belge de Thérapie & Pratiques Psycho-Corporelles a été créé en 1992 en tant qu'association de fait et est devenu une association sans but lucratif à partir de 1995. Ses statuts ont été publiés au Moniteur belge le 7/3/96 sous le n° 435496. En tant qu'asbl, ses statuts prévoient que pour participer aux activités organisées en son sein, il est nécessaire d'être membre adhérent en règle de cotisation. Le montant de la cotisation en tant que membre adhérent est fixé annuellement par le Conseil d'Administration. Pour l'année 2019-2020, la cotisation s'élève à 20€. Cette cotisation n'est payable qu'une fois par an au moment de la 1ère inscription de l'année. Elle est réglable en espèces ou par virement mais, dans ce cas, il est important de le faire séparément du montant du droit d'inscription.